



**ASC JUDO JUJITSU TAÏSO**  
Complexe Sportif des Deux Ruisseaux  
35135 Chantepie  
<http://judo-chantepie.fr>

Contacts:  
[info@judo-chantepie.fr](mailto:info@judo-chantepie.fr)  
J.Daniel (Président) : 06 01 95 84 62  
K.Thomas (Enseignante) : 06 86 88 45 91

## Règlement intérieur - Saison 2020/2021

### [Article 1] Adhésion et affiliation à la FFJDA.

J'adhère à l'ASC Judo Jujitsu Taïso pour accéder aux activités sportives proposées et m'engage à participer à la vie de l'association.

J'ai pris connaissance que, pour toute nouvelle inscription dans la structure, je bénéficie d'une séance gratuite de découverte, mais, dans le cas où je ne souhaite pas donner suite à mon adhésion, je dois le stipuler le jour même. En cas de non respect de la démarche, l'adhésion sera considérée valide et je serai redevable de ma cotisation. Attention, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué (sauf raison médicale attestée auquel cas, le remboursement partiel sera discuté en Conseil d'administration).

J'ai pris connaissance que la pratique du Judo, Jujitsu ou du Taïso nécessite une affiliation à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées et j'autorise le responsable de la structure à transmettre mon adhésion individuelle à la FFJDA via extranet.

### [Article 2] Certificat médical et fiche sanitaire de liaison

Je m'engage à **fournir un certificat médical (de moins d'un an)** de non contre indication à la pratique du Judo et/ou Jujitsu et/ou Taïso. Ce certificat devra être présenté dès la première séance (initiation comprise), la section refusera l'accès au tatami en cas de non présentation du document.

Remarque: pour les championnats officiels, les compétiteurs doivent valider directement la mention «judo en compétition» sur le passeport sportif, une copie devra alors être déposée au club.

Lutte contre le dopage et conduites dopantes: en tant qu'adhérent à l'ASC Judo Jujitsu Taïso, je m'engage à respecter le Code Sportif en vigueur et suis conscient des peines encourues sur les plans sportif et pénal en cas de transgression.

En cas de traitement médical, je m'engage à le signaler à l'encadrant lors de mes engagements en compétition et à prévoir un certificat médical indiquant la posologie.

La licence sportive est un «contrat» de bonne conduite: A vous de vous montrer responsable vis-à-vis des conduites addictives ... (Gare au cannabis, produits énergisants et autres...). Le sportif se doit d'être un citoyen irréprochable, licence oblige!

### [Article 3] Règles de vie au Dojo

Je m'engage à venir contrôler la présence de l'animateur avant de laisser mon enfant au dojo. En cas d'absence du professeur, l'association ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

J'ai pris connaissance que l'association décline toute responsabilité sur ce qui peut se produire en dehors de la séance de mon enfant. Les enfants sont tenus d'attendre leurs parents à l'intérieur du dojo pour des raisons de surveillance et de sécurité.

En tant que Judoka, je m'engage à respecter le Code Moral du Judo: respect du professeur, des partenaires d'entraînement, des lieux, des horaires, des règles d'hygiène en vigueur... Je penserai notamment à me munir de zoories ou claquettes pour me déplacer en dehors du tatami.

En cas d'absence, je penserai à laisser un petit message soit via mail à l'adresse [info@judo-chantepie.fr](mailto:info@judo-chantepie.fr) ou par SMS auprès:

- du responsable de section (Jacques Daniel): 06 01 95 84 62 ou
- du professeur (Katia Thomas): 06 86 88 45 91

### [Article 4] Déplacements

La pratique du covoiturage pour les déplacements sur les lieux de compétition est encouragée. Ce déplacement se fait sous la responsabilité du propriétaire et du conducteur du véhicule. L'assurance du véhicule doit couvrir le risque des personnes transportées.

En aucun cas, la responsabilité de l'Association ne peut être engagée.

Sauf cas exceptionnels (tournois nationaux ou internationaux), l'ASC Judo Jujitsu Taïso ne prend en charge aucun frais de déplacement. Cependant les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu. Les frais pour lesquels le bénévole a expressément renoncé au remboursement constituent un don au bénéfice de l'association. L'association lui délivre un reçu fiscal, conforme à un modèle fixé réglementairement, attestant de ce don pour bénéficier de la réduction d'impôt.

### [Article 5] Communication

L'ASC Judo Jujitsu Taïso s'engage à vous diffuser toutes les informations via internet de façon à minimiser les supports papiers.

À la suite de votre inscription, nous vous demanderons de nous envoyer un mail sur la boîte du club avec les prénoms et nom du judoka afin qu'il n'y ait aucune erreur de saisie d'adresse à [info@judo-chantepie.fr](mailto:info@judo-chantepie.fr).

Vos coordonnées sont à usage interne au club et ne seront pas diffusées, elles nous serviront juste à vous annoncer les animations ou changement d'horaires ponctuels...



**ASC JUDO JUJITSU TAÏSO**  
Complexe Sportif des Deux Ruisseaux  
35135 Chantepie  
<http://judo-chantepie.fr>

Contacts:  
[info@judo-chantepie.fr](mailto:info@judo-chantepie.fr)  
J.Daniel (Président) : 06 01 95 84 62  
K.Thomas (Enseignante) : 06 86 88 45 91

L'ASC Judo Jujitsu Taïso a aussi son site <http://judo-chantepie.fr>, Vous y trouverez de nombreuses rubriques relatives à la pratique de notre discipline: planches techniques, programmes de grades, connaissances variées relatives à l'entraînement et à la santé...  
Le site c'est aussi et surtout l'actualité du club et l'agenda qui est mis à jour toutes les semaines.

La section dispose également de sa page Facebook, n'hésitez pas à nous rejoindre, là aussi, les infos relatives au club sont mises à jour et diffusées régulièrement.

### [Article 6] Protection de la vie privée du fichier des adhérents

Les informations recueillies lors de l'adhésion sont strictement confidentielles. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Bureau de l'Association.  
Conformément au REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) de mai 2018, l'adhérent autorise l'association à utiliser et à enregistrer ses données personnelles pour l'informer des dernières actualités de celle ci. A tout moment l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait de ses données en s'adressant au secrétariat de l'association.  
L'Association s'engage à ne divulguer et ne diffuser aucune de ces informations.

### [Article 7] Horaires

Les horaires pour la saison 2020/2021 sont les suivants :

<b>Lundi</b>	12h15-13h15 : Taïso +
<b>Mercredi</b>	10h00-11h00 : 4-5-6 ans 15h00-16h00 : 5-6 ans 16h00-17h00 : 7-8-9 ans (cours 1) 17h00-18h30 : 10-14 ans (+ 1 <sup>ère</sup> année cadet s'ils le souhaitent) Judo (cours 1) + Jujitsu 18h30-19h30 : Taïso stretch 19h30-20h30 : Jujitsu Adultes (nés en 2005 et avant) 20h30-21h45 : Judo Adultes (nés en 2005 et avant)
<b>Jeudi</b>	12h15-13h15 : Taïso circuit training
<b>Vendredi</b>	17h15-18h15 : 7-8-9 ans (cours 2) 18h15-19h15 : 10-14 ans (cours 2) 19h15-20h15 : Taïso 20h15-21h30 : Judo Adultes (nés en 2005 et avant)
<b>Samedi</b>	14h00-15h00 : Judo en famille 15h00-16h00 : Judo technique Adultes (nés en 2005 et avant) 16h00-17h00 : Suivi personnalisé, kata et UV 16h00-18h00 : Accès libre à la salle de musculation (Adultes)
<b>Dimanche</b>	09h00-10h30 : Judo Team (Benjamins/Minimes) 10h30- 12h00 : Séance katas Fréquence : 1 fois / mois Lieu : Tournant sur les dojos de Chantepie, La Guerche, Retiers, Renazé, Piré/Seiche, Domagné et Domloup 10h00-12h00 : Accès libre à salle de musculation (Adultes)

Le judo est une discipline permettant une pratique en championnat ou d'accès aux examens de passage de grade.

La mise en place des objectifs, la préparation s'effectuent à deux: le sportif et l'enseignant.

Il est donc important d'avertir Katia assez tôt afin de permettre une optimisation des entraînements en fonction des échéances visées. Il faut savoir que les engagements doivent être validés par l'enseignant et se faire 3 semaines à l'avance!

Pour l'UV1 arbitrage et les katas, un examen blanc et une vérification systématique des passeports préalables aux épreuves sont obligatoires. Sans cela, l'enseignant ne délivrera pas l'autorisation de se présenter.

### [Article 8] Tarifs

Les tarifs pour la saison 2020/2021 sont les suivants :

Année de Naissance	Tarif
2016-2013	147,00 €
2012-2007	152,00 €
2006 et avant	162,00 €

Ces montants inclus la licence fédérale FFJDA et l'assurance (40€)